

Communiqué de la Commission Inter-Réseaux des Inscriptions (28/06/2019)

Suite à sa réunion de ce 28 juin 2019, la **C**ommission **I**nter-**R**éseaux des **I**nscriptions (CIRI) a souhaité faire le point sur la situation à l'issue de l'examen des 403 requêtes introduites par des parents sollicitant une reconsidération de la situation de leur enfant après la communication du classement par la CIRI en avril dernier. 101 requêtes ont fait l'objet d'une décision favorable (injonction individuelle de classement en ordre utile ou de reclassement en liste d'attente en meilleure position) pour circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure.

Tenant compte du nombre d'élèves encore uniquement en liste d'attente, la CIRI a décidé le 29 mai que cela constituait en soi une circonstance qui l'autorisait à utiliser son pouvoir d'injonction en ajoutant une place supplémentaire dans 80 % des classes déclarées par les écoles complètes ; cela correspondait à la création de 881 places. De cette injonction généralisée, il faut déduire les injonctions individuelles et les places encore occupées au-delà de 100 %. En pratique, sur la base de la situation à ce moment, l'injonction a permis le passage d'une liste d'attente à un ordre utile pour 394 enfants.

Par ailleurs, en date de ce 28 juin, 21 établissements ont créé, relativement à leur déclaration de places au 31 janvier dernier, 427 places supplémentaires (110 à Bruxelles) correspondant à 18 classes (4 à Bruxelles). Jusqu'au 18 août, d'autres classes/places pourront être créées par les établissements, en fonction des possibilités en termes de bâtiments mais aussi de projets pédagogiques spécifiques. Passé cette date, les créations supplémentaires par les établissements seront limitées à 2% des places déclarées en janvier.

Dans ce cadre décréteil, la CIRI pourra, dans le courant des vacances et au plus tard le 19 août, utiliser le solde de sa capacité d'injonction (20%) et ouvrir des places supplémentaires, afin de prendre en compte des situations exceptionnelles nouvelles introduites par les parents par envoi recommandé.



En date de ce 28 juin - les nombres entre parenthèses sont ceux de l'an dernier au même moment - 49.496 (49.569) FUI sont actifs.

Si on prend en compte les élèves qui ont obtenu une place, l'ont abandonnée et/ou ont formulé une nouvelle inscription chronologique ainsi que ceux qui ont eu recours aux seules inscriptions chronologiques, le nombre d'élèves en liste d'attente (LA) est de 1.022 (1.196).

Pour ces 1.022 élèves uniquement en LA :

- a) 668 (789) visent des écoles de BXL où il reste 1.234 (1.030) places dans 47 (41) écoles sans LA (sur un total de 113 (108));
- b) 101 (99) visent des écoles du BW où il reste 552 (576) places dans 17 (20) écoles sans LA (sur un total de 37 (36));
- c) 253 (310) visent des écoles de Wallonie hors BW où il reste 10.930 (11.151) places dans 271 (287) (sur un total de 327 (330)) écoles sans LA.

La situation est manifestement un peu moins tendue que les années précédentes puisque l'on constate une diminution du nombre d'élèves en liste

d'attente relativement au même moment l'an dernier. Cela reste néanmoins problématique pour les enfants et parents concernés par une position en liste d'attente en ce début des vacances d'été.



Et pour les deux mois à venir

- Un certain nombre d'élèves uniquement en listes d'attente vont continuer à s'inscrire en ordre chronologique dans des écoles où il reste de la place ou dans des écoles où les élèves en liste d'attente sont peu nombreux ;
- Des élèves qui n'ont pas obtenu le CEB vont, en même temps qu'ils s'inscrivent en 1^{ère} différenciée, se désinscrire de la 1^{ère} commune ;
- Vers le 15 juillet, on pourra tenir compte des élèves qui n'ont pas obtenu le CEB et n'ont pas introduit de recours ou ont introduit un recours mais qui ne peut être pris en considération.

Durant toutes les vacances d'été et jusqu'à la fin septembre, la CIRI continuera :

- à suivre, au jour le jour, l'évolution des listes d'attente ;
 - à informer les écoles des modifications dans la liste de leurs futurs élèves ;
 - à informer les parents des enfants qui obtiendraient une place suite à un désistement alors qu'ils étaient en LA ou qui accéderaient à un établissement correspondant à une meilleure préférence ;
 - à répondre, via le numéro vert, aux questions qui lui seraient adressées. Les parents concernés pourront continuer à s'informer en ligne de l'évolution quotidienne de la situation de leurs enfants, comme ils peuvent le faire depuis la mi-mai.
-
- ❖ La liste des écoles disposant de places journalièrement mise à jour reste consultable sur le site www.inscription.cfwb.be jusqu'à l'extinction de toutes les listes d'attente.
 - ❖ L'adresse de la CIRI : CIRI bureau 3F326 - Rue A. Lavallée n°1 - 1080 Bruxelles
 - ❖ Le numéro vert : 0800 18855

